



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CM RAMBOUILLET, 95 RUE D'ANGIVILLER BP 23 78511 RAMBOUILLET CEDEX déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M Jordan AMAURY, représentant de la société SAS A2V66 S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 6 B ROUTE DE LA CROIX ROUGE 78610 LES BREVIAIRES, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M Jordan AMAURY	500	500 €
M Mickael VAUDIAU	500	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 37473 00012726801 46

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 02 janvier 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

lu et approuvé

pierre lemmelet
chargé d'affaires professionnel
pierre.lemmelet@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel

95, rue d'Angiviller BP 23
78511 RAMBOUILLET
Tél : 01 30 46 53 23 (appel local non surtaxé)
Fax : 01 34 57 20 70
E-mail : 37473@creditmutuel.fr

A3